

CONTRÔLER L'ÉTAT DES CONDUITS DE VENTILATION NATURELLE EXISTANTS DANS LES BÂTIMENTS COLLECTIFS AVANT LEUR RÉUTILISATION

CONSTAT

- Les conduits de ventilation naturelle existants présentent des défauts d'étanchéité à l'air ou leur section est obturée par des objets.

N.B. : Le domaine d'emploi des avis technique en VMC SF Hygro ne vise pas la réutilisation des conduits de ventilation naturelle.

PRINCIPAUX IMPACTS

- Non atteinte de la performance attendue.
- Insuffisance voire absence de renouvellement d'air.
- Dégradation de la QAI et risque de dégradation du bâti dus à une insuffisance de renouvellement d'air.
- Si les conduits sont partiellement ou totalement obturés : déséquilibre de l'installation.

ORIGINES

- Obturation des conduits par l'accumulation de feuilles d'arbres, la présence de nids...
- Réalisation de travaux antérieurs sur les conduits existants ayant pu altérer leur fonction.

SOLUTIONS CORRECTIVES

- Réaliser le ramonage du conduit.
- Corriger les défauts d'étanchéité à l'air et, si l'état du conduit le nécessite, réaliser un tubage ou un chemisage selon les règles de l'art.

BONNES PRATIQUES

- Réaliser un diagnostic préalable des conduits existants avant travaux. *A minima*, les opérations suivantes doivent être réalisées :
 - repérage ;
 - vérification du type de conduits et des dimensions ;
 - vérification de la vacuité des conduits ;
 - détection de la présence de trappes de visite et contrôle de leur état ;
 - détection de la présence éventuelle d'espaces vides (lames d'air) jouxtant les conduits.

Une inspection vidéo est recommandée pour vérifier l'état général des conduits et identifier d'éventuels défauts.

Un test de perméabilité à l'air peut être réalisé pour déterminer le débit de fuite des conduits existants.

- Corriger les défauts détectés lors des diagnostics préalables. Si ces défauts ne peuvent pas être corrigés, ou si les conduits ne peuvent pas être tubés, ils ne doivent pas être réutilisés.



L'espace entre la paroi support de la bouche d'extraction et le conduit vertical de type Shunt ne permet pas d'assurer une continuité de l'étanchéité à l'air du réseau. @Air efficience



Le conduit existant est obturé par des feuillages (nid d'oiseau), ce qui ne permet pas l'extraction de l'air vicié des logements raccordés en dessous de l'obturation. @Air efficience



L'objet obturant partiellement le conduit, identifié et localisé lors de l'inspection vidéo, a été retiré. @Air efficience



Références :

- NF DTU 68.3 Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique.
- Avis technique des systèmes de ventilation mécanique basse pression.
- Avis technique des systèmes de ventilation hybride
- Guide de l'AVEMS.